



## Administration Communale de Tournai

### Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 31 janvier 2005

---

Le Conseil a décidé de :

- interdire le stationnement le vendredi de 6 heures à 14 heures, des véhicules automoteurs sur la place de Templeuve et plus précisément sur le parking situé rue de Tournai et rue de Néchin, à l'occasion du marché hebdomadaire
- interdire le stationnement, sur une distance de 5 m, avant l'accès à l'Ecole Saint-Piat et du côté pair, le long du n° 10, sur une distance de 10 m à la rue Chercquefosse
- étendre le nombre de rues à sens unique admettant les cyclistes à contresens
- annuler les réservations de stationnement pour handicapés dans diverses rues de Tournai et Warchin suite au décès ou au déménagement des bénéficiaires
- limiter la vitesse à 70 km/heure chaussée de Mons à Barry entre les n° 1 et n° 41
- régler la circulation le long de la route régionale N501 comme suit :
  - 1) obligation de céder le passage au débouché :
    - a) accès N7 - N501
    - b) de la rue de l'Ange
    - c) accès autoroute venant de Lille
    - d) de la rue du Gros Lot (bretelle)
    - e) de la sortie Lemay (bretelle)
    - f) de la rue du Cimetière
    - g) de la sortie autoroute venant de Mons
  - 2) STOP au débouché de la N501 sur :
    - a) la N7
    - b) sur la sortie de l'autoroute venant de Mons
    - c) sur la N500
  - 3) Signalisation, marquages divers.
- **modifier le cadre du personnel Incendie en :**
  - \* supprimant un emploi de sergent chef d'atelier et un emploi de caporal mécanicien (personnel technique)

\* créant un emploi d'adjudant chef d'atelier (personnel technique) et un neuvième emploi de caporal (personnel opérationnel)  
et adapter les règlements organique et pécuniaire en conséquence

- déplacer partiellement le sentier n° 89 à Blandain et en vendre l'ancienne assiette à un particulier
- approuver les trois conventions de partenariat entre la Ville d'une part, le CPAS, l'ASBL Tremplin 2000 et l'ASBL Infor Jeunes d'autre part, dans le cadre du Plan de Prévention et de Proximité, subsidié par la Région Wallonne et mettant en œuvre des actions de prévention du décrochage social
- arrêter les termes d'une convention entre la Ville et le CPAS visant la location d'un terrain destiné à créer un second terrain de football à Ere
- régulariser de façon définitive la propriété de chacune des parties intervenantes dans le cadre du vaste projet d'aménagement des Douze Césars en vendant une parcelle de 31 m<sup>2</sup> de gré à gré et en échangeant une autre parcelle contre une troisième
- passer un marché de fourniture ayant pour objet la fourniture et la pose d'une centrale de cogénération par gazéification de bois pour la production d'électricité et le chauffage de la Piscine de l'Orient
- passer un marché de service ayant pour objet le remplacement de l'embrayage d'un bus communal
- acquérir trois ouvrages précieux destinés à la reconstitution des collections de la Bibliothèque Communale de Tournai suite aux dommages de guerre
- reconduire la convention qui règle l'avenir du réseau de la lecture publique de notre Ville entre les trois pouvoirs organisateurs des Bibliothèques Publiques = celles de l'Association des Bibliothèques Publiques Chrésiennes, celles du Centre d'Etudes, de Recherche et d'Information Scientifiques et Technologiques (CERIST) et celle de la Ville
- approuver les modifications apportées au Règlement d'ordre intérieur du Conseil du Centre Public d'Action Sociale
- viser les comptes de l'ASBL Centre Hospitalier Régional du Tournais pour l'exercice 2003 et émettre un avis favorable vu l'amélioration des résultats même si des efforts doivent être poursuivis en vue de réduire le déficit
- constituer une provision pour le projet "Travail de rue" pour l'exercice 2005 du Service d'Aide à l'Intégration Sociale